

Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

Formation A.C.A.C.E.D



Dates de sessions :

Les prochaines sessions de formation auront lieu du :

20 Janvier au 22 Janvier 2021

Public Concerné :

Cette capacité est destinée à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED), pour l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage de chiens et de chats ainsi que pour les activités de vente et de présentation au public.

Conditions :

Dans son article 1er, l'arrêté du 16 juin 2014 rend obligatoire le certificat de capacité (ACACED) par une formation spécifique, adaptée à ces activités professionnelles et à la réussite à une évaluation identique sur l'ensemble du territoire.

Aussi pour l'obtention de l'ACACED, les professionnels non titulaires d'un diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle inscrit à l'annexe II de l'arrêté du 16 juin 2014 doivent suivre, sous la responsabilité d'un organisme de formation habilité, une formation spécifique suivie par la réussite à une évaluation nationale.

La formation et l'évaluation associée concernent 3 catégories d'animaux

- Chien
- Chat
- Chien et chat

Le candidat choisit de suivre une formation pour la ou les catégories qui lui sont requises dans son activité professionnelle.

Il sera donc évalué par la suite sur la ou les catégories d'animaux choisies pour l'obtention de l'ACACED. La réussite à l'évaluation permet de prétendre à un certificat qui porte la mention correspondant aux catégories d'animaux soumises à l'évaluation.

Lors de l'attestation, le candidat aura choisi parmi les 3 situations d'évaluation suivantes et ne pourra demander que le certificat de capacité correspondant à son choix : (« chien », « chat », « chien et chat »)

LPA D'AUMONT 02 380 COUCY LA VILLE tél.: 03 23 38 87 87

lpa.aumont@educagri.fr [Site web aumont-crezancy-verdilly.fr](http://Site_web_aumont-crezancy-verdilly.fr)



Connaissances requises :

La formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie d'espèces domestiques et la prise en compte de leur bien-être dans l'exercice des activités professionnelles.

Ces connaissances peuvent être classées en 8 domaines de compétences (annexe I arrêté du 16 juin 2014)

- Alimentation
- Comportement
- Logement
- Droit
- Reproduction
- Santé animal
- Transport
- Sélection

A l'issue de la formation, le candidat se verra remettre une attestation de formation.

Organisation de la formation :

Accueil à partir de 8h00 les 3 jours sauf pour la partie chat le 1er jour accueil à 14h00

La formation se déroule en présentiel sur une durée variable selon la (les) catégorie(s) choisie(s).

Aucun changement de catégorie ne sera possible après avoir reçu le dossier d'inscription.

Choix catégorie	1 catégorie	2 catégories
Durée de la formation	15h	19h

La répartition des enseignements se fait comme suit :

TRONC COMMUN 11h réparties sur 3 demi-journées

CHIENS 4h soit 1 demi-journée

CHATS 4h soit 1 demi-journée

Evaluation finale à l'issue de la formation et si nécessaire, rattrapage à l'issue de la 1ère évaluation.

Accueil à 14h00 le 1er jour (option chats), puis à 8h00 les 2 jours suivants.

Tarifs :

- 1 catégorie : 260 euros

- 2 catégories : 290 euros

L'évaluation :

L'évaluation d'une durée de 30 minutes à 1 heure se fait sur ordinateur, une application WEB d'évaluation vous propose 30 à 60 questions par tirages aléatoire.

A l'issue de l'évaluation, vous seront remis :

- Un bordereau de score de l'évaluation personnalisé
- Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, les catégories d'animaux visées, la nature et la dure de l'action de formation

Vous devez ensuite adresser une demande de certificat de compétence à la Préfecture de votre département de domiciliation conformément à l'arrêté du 16 juin 2014 et à la Direction Départementale de Protection des Populations.

En cas d'échec, vous pourrez repasser l'évaluation à l'issue de la première évaluation.



Pour l'inscription :

Personne à contacter : Laurence DAUBRESSE : 03 23 38 87 87

laurence.daubresse@educagri.fr

Lieu de formation :

LPA d'Aumont

02380 Coucy la ville

tel : 03 23 38 87 87



Lycée Professionnel Agricole

LPA • AUMONT-COUCY LA VILLE

